

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12112**

Intitulé

Administrateur(trice) systèmes, réseaux et bases de données

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association pour le développement de l'insertion professionnelle - Institut de poly-informatique (ADIP - IPI)	Directeur de l'IPI

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités menées d'un(e) administrateur/trice systèmes, réseaux et bases de données, s'inscrivent dans le cycle de vie des opérations quotidiennes de l'exploitation des infrastructures informatiques et dans leur évolution. Le métier consiste à garantir la disponibilité, la performance et la sécurité des infrastructures techniques du Système d'Information de l'entreprise et de l'accès à l'ensemble de ses données.

Ses activités couvrent toutes les phases d'exploitation quotidienne d'un parc informatique depuis son étude et sa conception jusqu'à sa mise en production, sa maintenance et son évolution.

Les capacités ou compétences attestées :

- Installer, paramétrer et dépanner des serveurs
- Configurer, administrer et modifier des systèmes d'exploitation hétérogènes
- Mettre en place un plan de secours en cas de défaillance du réseau
- Mettre en place la virtualisation des équipements réseaux et matériels, de déployer les solutions d'équipement mobiles (Wifi, PDA, ordinateurs portables, tablettes, ...), d'installer, de paramétrer et dépanner des bases de données coté serveur (accès, partages,...)
- Requêter une base de données en mode SQL
- Surveiller, analyser et auditer les bases en utilisant les outils et fichiers appropriés.
- Etablir un inventaire du parc en se basant sur les pratiques ITIL.
- Développer une politique de service en appliquant les contraintes réglementaires.
- Déployer des éléments actifs de protection : proxy, pare-feux, dongle, anti-virus, ...)
- Palier aux attaques du S.I (IP Spoofing, faille DNS, faille d'architecture, exploitation de vulnérabilité, ver, virus, déni de service, etc.)
- Identifier les éléments et applications critiques de l'entreprise en vue d'assurer la continuité opérationnelle Etre performant en utilisant les techniques de gestion budgétaire
- Vulgariser (souvent en anglais) des savoirs ou savoirs faire techniques.
- Etablir une méthodologie de recherche et d'exploitation de l'information collectée
- Respecter les règles de déontologie sur l'utilisation de l'information collectée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'administrateur(trice) systèmes, réseaux et bases de données est un(e) salarié(e) de toutes entreprises (tout secteur et de toute taille) disposant de systèmes informatiques suffisamment importants pour justifier son emploi. Il/elle peut aussi être missionné(e) par des sociétés de services en ingénierie informatique auprès de sa clientèle.

Administrateur(trice) de bases de données, responsable de bases de données, administrateur(trice) de systèmes et réseaux, assistant(e) chef de projet informatique, gestionnaire de parc informatique, responsable service help desk, architecte réseau et sécurité, chef(fe) d'équipe assistance technique, chef(fe) d'équipe de déploiement de réseau informatique, responsable informatique PME-PMI.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Quelques soient les conditions d'inscription à la certification les modalités et procédures de certification sont identiques.

L'évaluation des compétences et des aptitudes s'effectue au travers de 4 composantes :

- construire et administrer le système d'information
- assurer la gestion du parc informatique de l'entreprise
- définir la politique de sécurisation du système d'information
- développer des actions d'information et de communication.

Les compétences acquises sont présentées dans un dossier de validation constitué d'un portefeuille de preuves et d'un compte rendu d'activités précisant le contexte et les circonstances d'acquisition des compétences en phase avec le référentiel de certification. Un entretien complémentaire sur le dossier de validation peut concourir à la certitude du jury de professionnels

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	100% extérieurs à l'organisme, dont au moins 65 % de représentants qualifiés des professions informatiques
En contrat d'apprentissage	X	100% extérieurs à l'organisme, dont au moins 65 % de représentants qualifiés des professions informatiques
Après un parcours de formation continue	X	100% extérieurs à l'organisme, dont au moins 65 % de représentants qualifiés des professions informatiques
En contrat de professionnalisation	X	100% extérieurs à l'organisme, dont au moins 65 % de représentants qualifiés des professions informatiques
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	100% extérieurs à l'organisme, dont au moins 65 % de représentants qualifiés des professions informatiques respectant la parité homme/femme. (50% d'employeurs, 50% de salariés)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Administrateur(trice) systèmes, réseaux et bases de données" avec effet au 02 février 2016, jusqu'au 07 juin 2021.

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, code NSF 326r, sous l'intitulé Administrateur systèmes, réseaux et bases de données avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

60 certifiés en moyenne chaque année

<http://www.inspi.fr/ipi/statistiques>

Autres sources d'information :

<http://www.inspi.fr/demande-de-documentation/>

<http://www.inspi.fr/formation-continue/programmes-de-formations/expert-en-systemes-reseaux-et-bases-de-donnees/>

<http://www.inspi.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut de Poly-informatique

44 quai de Jemmapes

75010 Paris

Tél. : 01 80 97 35 00

contact@inspi.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut de Poly-informatique

44 quai de Jemmapes

75010 Paris

ASTON Institut

157, rue des Bains

92220 Bagneux

PRO ALTERNA

7/11 avenue des Chasseurs

75017 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Administrateur systèmes, réseaux et bases de données